



LA SÉCU, UNE CONQUÊTE D'ENVERGURE...

La Sécurité sociale fait partie de notre vie. Elle est tellement indispensable qu'elle paraît avoir toujours existé. Sa création en 1945 fut une des conquêtes majeures du monde du travail.

Depuis 1946, le patronat et ses représentants politiques n'ont de cesse de remettre en cause cette « conquête sociale », cette innovation progressiste et militante sans précédent qui reste le pilier du système français.

Encore aujourd'hui, la Sécurité Sociale représente un enjeu permanent de lutte des classes, sur le plan social et politique.

Cette institution de solidarité est un formidable amortisseur social qui protège l'ensemble de la population, actifs, retraité-e-s, sans emplois, malades et bien portants, et tout particulièrement en période de crise économique et sociale en évitant que des familles ne plongent dans la misère et la pauvreté.

Le système est basé sur la solidarité où chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Son financement repose sur les cotisations sociales assises sur la richesse créée par le travail.

Qu'est-ce que la cotisation sociale ?

Les cotisations sociales constituent un élément du salaire que l'on nomme salaire socialisé.

Ces cotisations sont immédiatement transformées en prestations par la Sécurité

sociale (pensions de retraite, allocations chômage, maladie, allocations perte d'autonomie etc.)

Ces cotisations y compris la part dite « patronale » correspondent à la **part du salaire pour la vie**, pour se prémunir et faire face aux aléas de la vie, alors que le salaire ou la pension net versé à la fin de chaque mois finance **les besoins pour le mois**.

Le tout constitue le salaire ou la pension de chaque salarié ou retraité en fonction de la richesse produite (le travail) et des droits qui en résultent (la pension).

La cotisation sociale est comme le salaire direct, prélevé sur la valeur ajoutée, c'est-à-dire les richesses produites par le salarié. Augmenter les cotisations sociales, c'est augmenter les salaires et faire reculer le profit.

On a ainsi une opposition entre salaire et profit : quand l'un augmente, l'autre recule.

Les cotisations sociales se décomposent en :

- Cotisations dites « patronales »
- Cotisations salariales.

Les cotisations sociales, éléments de solidarité :

C'est un élément du salaire qui est socialisé.

Les cotisations sociales participent au financement de la Sécurité sociale pour permettre à tous d'avoir des droits pour bien vivre, bien travailler, bien vieillir.

C'est cette solidarité qu'il faut défendre et reconquérir.

Des attaques successives contre le salaire socialisé :

Les gouvernements successifs, sous la pression du patronat, n'ont eu de cesse d'attaquer ce salaire socialisé, le considérant comme « un coût du travail » ou une « charge » insupportable à leurs yeux, car il impacte leur marge de profits.

Ils ont mis en place la CSG en 1991, leur permettant de fiscaliser (passer de la cotisation à l'impôt) les sources de financement de la Sécurité sociale.

Ainsi ils ont transféré des obligations sociales des employeurs, à la charge des citoyens.

Depuis la mise en place de la CSG, la part des cotisations finançant la Sécu est passée de 86,8 % en 1991 à 63,9 % en 2018, alors que la part de l'impôt incluant la CSG est passée de 4,9 % à 30,3 % (source LFSS 2018).

Les hausses successives de la CSG depuis 1991 se sont accompagnées par des baisses de cotisations sociales, en particulier, des « cotisations dites patronales ».

Cotisation sociale ou impôt? Ce n'est pas la même chose

À l'origine la Sécurité sociale était placée sous la responsabilité des représentants élus des salariés.

Le gouvernement Macron amplifie une nouvelle fois la fiscalisation de la Sécurité sociale avec une transformation en profondeur du modèle social de 1945 **bâti par Ambroise CROIZAT**, et une augmentation de 1,7 point de CSG au 1^{er} janvier 2018 (« compensée » par une baisse des cotisations maladie et allocation chômage pour les salariés actifs).

La fiscalisation de notre protection sociale nous fait nous rapprocher du modèle anglo-saxon : couverture « dite » solidaire minimale, financée par l'impôt pour les pauvres et prestations payantes, financées par capitalisation pour les riches.

Considérant que la cotisation fait partie intégrante du salaire, nous nous prononçons pour son augmentation continue en prenant sur les profits pour **financer les besoins** de protection sociale de toute la population.

POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

➤ *Je rejoins les retraités CGT*

Nom ➤ Prénom ➤

Adresse ➤

Code postal ➤ Ville ➤

Branche professionnelle d'origine ➤

Mail ➤ Tél ➤

Bulletin à retourner à l'UCR-CGT - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex ou à remettre à un(e) militant(e) Cgt de votre connaissance